

Nombre de Conseillers
en exercice : **33**

Nombre de conseillers
présents : **26**

Procurations : **6**

Nombre de conseillers
absents : **1**

OBJET :
Demande de
subventions dotation de
soutien à
l'investissement local -
Budget principal -
Travaux école Emile
ZOLA

SEANCE DU MERCREDI 22 FEVRIER 2023

L'an deux mille vingt-trois, le mercredi 22 février 2023 à dix-neuf heures ;
Le Conseil Municipal de la Commune de Thiers, dûment convoqué le
mercredi 15 février s'est réuni salle Tournilhac à la Mairie, sous la
présidence de Monsieur Stéphane RODIER, Maire ;

Etaient présents :

Stéphane RODIER, Maire ;
Hélène BOUDON, Claude GOUILLON-CHENOT, Isabelle FUREGON, David
DEROSSIS, Catherine PAPUT, Pierre CONTIE, Monique DURAND-PRADAT,
Sylvain HERMAN, Martine MUNOZ, Sophie DELAIGUE, Didier STURMA, Lisa
ASAR, Michel COMBRONDE, Vincent PETITJEAN, Monique MORENO, Pascal
THIRIOUX-RAUCOURT, Patricia BOSTMAMBRUN, Pierre SUREDA, Thierry
BARTHELEMY, Michelle MAGNOL, Eric BOUCOURT, Régine BEAL, Francis
ROUX, Yoann BENTEJAC, Claire JOYEUX, Annie CHEVALDONNE et Philippe
BARRAU Conseiller.e.s Municipaux ;

Avaient donné procuration :

Michel COMBRONDE à Isabelle FUREGON,
Lisa ASAR à Claude GOUILLON-CHENOT,
Pepa CAENEN à Pascal THIRIOUX-RAUCOURT,
Christophe MANKA à Martine MUNOZ,
Serap ALP à Yoann BENTEJAC,
Farida LAID à Francis ROUX,

Etaient absents ou excusés :

Bétul SIMSEK

Secrétaire de séance :

Claire JOYEUX

DEMANDE DE SUBVENTIONS DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL - BUDGET PRINCIPAL - TRAVAUX ECOLE EMILE ZOLA

L'objet principal du projet est la réfection des toitures des deux bâtiments Maternelle et Primaire en étanchéité. Un remplacement du transformateur, hors normes, est également nécessaire.

Ces travaux urgents font suite à un constat de fuite rendant l'école inutilisable en novembre 2022. De manière provisoire, celle-ci a été délocalisé le temps de réaliser des travaux d'urgence.

Ces fuites proviennent d'une étanchéité défectueuse. Un bilan avait été en 2020 et une première tranche de travaux réalisée en 2021, sur une partie des bâtiments abritant la maternelle.

Cette réfection importante s'établit à un montant prévisionnel de 195 430 euros HT de travaux. Il est prévu que la maîtrise d'œuvre de cette opération soit conduite par les services techniques de la Ville.

Une consultation sera lancée pour choisir les entreprises sollicitées pour la réalisation des travaux.

Il est proposé au conseil municipal de solliciter l'aide de l'Etat au travers de la Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) pour un montant de 58 629 euros, soit 30 % du coût des travaux.

Le plan de financement de cette opération s'établit comme suit :

Coût estimatif de l'opération		
Poste de dépenses (Les montants indiqués pour chaque poste de dépense doivent être justifiés par des devis ou un estimatif détaillé du maître d'œuvre)	Montant prévisionnel HT	
Travaux toiture Maternelle	81 158,04 €	
Travaux toiture Primaire	92 064,24 €	
Transformateur remplacement pour mise aux normes	22 208,50 €	
Coût HT	195 430,78 €	
Montant DSIL Sollicité		
Dépenses éligibles HT	Taux	Montant sollicité
195430,78 €	30,00 %	58 629,23 €

Plan de financement prévisionnel			
Le cas échéant, joindre une copie des décisions d'octroi des subventions ou à défaut le courrier de demande			
Financeurs	Statut (acquis ou sollicité)	Montant sollicité ou acquis HT	Pourcentage
DSIL	Sollicité	58629,23 €	30,00 %
Autre subvention État (à préciser)			0,00 %
Fonds européens (préciser)			0,00 %
Conseil départemental (préciser)			0,00 %
Conseil régional (préciser)			0,00 %
Autres (à préciser)			0,00 %
Total financements publics (Ne peut excéder 80%)		58 629,23 €	30,00 %
Emprunt (le cas échéant)			0,00 %
Fonds propres		136801,55 €	70,00 %
Total autofinancement (Ne peut être inférieur à 20%)		136 801,55 €	70,00 %
Coût HT		195 430,78 €	100,00 %

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE :

- **Approuve** la sollicitation de subvention dans le cadre de la DSIL ;
- **Approuve** le plan de financement présenté ci-dessus ;
- **Autorise** le Maire à solliciter la subvention correspondante et à signer tout document relatif à la présente décision.

La secrétaire de séance,

Le Maire,

Claire JOYEUX

Stéphane RODIER




Envoyé en préfecture le 02/03/2023

Reçu en préfecture le 02/03/2023

Publié le



ID : 063-216304303-20230222-230222_8-DE

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'S. L...'.